



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **25 octobre 2010**

Délibération n° 2010-1785

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la société coopérative ouvrière de production Elycoop pour son programme de mutualisation d'ateliers (formation courte) à destination des entrepreneurs pour l'année 2010

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Madame Gelas

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 154

Date de convocation du Conseil : 15 octobre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 27 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabrier, Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Darne JC.), Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Bernard R. (pouvoir à M. Corazzol), Blein (pouvoir à M. Ferraro), Vesco (pouvoir à M. Desbos), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Flaconnèche), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. David G.), MM. Barthelémy, Chabret (pouvoir à M. Gignoux), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Forissier (pouvoir à M. Meunier), Galliano (pouvoir à M. Suchet), Huguet (pouvoir à M. Quiniou), Justet (pouvoir à M. Longueval), Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Pillon), Mmes Palleja, Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), M. Pili (pouvoir à M. Sturla), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Guimet), Sangalli (pouvoir à M. Vergiat), Touraine (pouvoir à Mme Tifra), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vial (pouvoir à M. Gléréan), Mme Yérémián.

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Giordano, Louis, Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Séance publique du 25 octobre 2010

Délibération n° 2010-1785

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la société coopérative ouvrière de production Elycoop pour son programme de mutualisation d'ateliers (formation courte) à destination des entrepreneurs pour l'année 2010**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 octobre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La création d'entreprises est un levier important de l'intervention publique pour garantir le renouvellement du tissu économique local et, par là, le développement de l'emploi et du dynamisme économique sur l'agglomération.

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans ce domaine, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise" : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE). La Communauté urbaine de Lyon intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du dispositif.

Les enjeux principaux sont de soutenir des actions qui garantissent une offre de service accessible, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur pour lui donner les moyens de réussir.

Dans ce cadre, le renforcement de l'accompagnement en période post-crétion (c'est-à-dire pendant les toutes premières années de la vie de l'entreprise) est un objectif prioritaire. Pour y répondre, la Communauté urbaine souhaite soutenir les structures d'accompagnement qui se sont regroupées au niveau de l'agglomération pour proposer la mutualisation de leurs différents ateliers de formation et les ouvrir à toutes les jeunes entreprises suivies par le réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat. Ces ateliers traitent des grandes fonctions de l'entreprise et des compétences managériales à développer en tant que chef d'entreprise : gestion des ressources humaines, communication et vente, pilotage, gestion financière et administrative, stratégie, systèmes d'information comportement d'entrepreneur, etc.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine de Lyon souhaite soutenir la société coopérative ouvrière de production Elycoop pour son action en direction des jeunes entreprises et pour son implication dans le réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE).

Contexte de l'appel à projet post-crétion

Un travail important a été mené par un groupe d'acteurs du réseau L_VE réunis en groupe de travail, d'octobre 2008 à février 2009, pour apporter leur retour d'expérience et identifier les besoins émergents sur le territoire communautaire pour la structuration d'une offre d'accompagnement post création.

L'aide au démarrage et la pérennisation des entreprises naissantes, via une offre post création, constituent un enjeu d'agglomération dans la structuration d'une offre complète et de qualité dédiée aux besoins des créateurs. C'est pourquoi la Communauté urbaine et la Région Rhône-Alpes souhaitent proposer un cadre commun pour la formalisation de projets qui répondent aux enjeux du territoire et qui soit dans la continuité de la co-construction du réseau L_VE depuis 2004.

Les projets renforçant l'offre post-crétion doivent satisfaire la lisibilité, l'accessibilité et le développement d'une offre de service de qualité.

De façon générale, l'esprit de cet appel à projets s'appuie sur la mise en cohérence de l'offre existante et la mutualisation des moyens pour proposer des actions visant à améliorer et à relier l'offre globale d'accompagnement.

Les objectifs du renforcement de l'offre post-crédation

- l'augmentation de la pérennité des entreprises créées,

Indicateur de mesure retenu : taux de pérennité à 3 ans des entreprises accompagnées par le réseau L_VE supérieur à 80 % (15 points au dessus de la moyenne),

- le développement de l'emploi,

Indicateur de mesure retenu : plus de 2 emplois en moyenne par entreprise créée et accompagnée par le réseau L_VE (1,8 emploi par entreprise actuellement).

La présentation de l'activité de Elycoop

Elycoop accueille et accompagne les entrepreneurs : la coopérative demeure un conseil attentif pour la démarche entrepreneuriale, fait partager ses conseils et son expérience dans les domaines juridiques, commerciaux et administratifs.

En réponse à l'appel à projet post-crédation, 7 structures locales membres de L_VE (Graines de SOL, Escalier Création, Elycoop, Chambre de métiers du Rhône, CCI de Lyon, Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) ont proposé une action collective visant à créer une offre nouvelle de services mutualisés pour des ateliers de formation, destinés aux entrepreneurs.

Il s'agit de développer une (des) plateforme(s) d'ateliers courts qui s'appuient sur la mutualisation de l'offre existante et l'ouverture aux publics de tous les membres de L_VE. L'action a pour but la formation courte et technique des entrepreneurs, contribuant à proposer de véritables trajectoires de formation. L'action doit créer une infrastructure qui met en commun et rationalise l'offre de chacun au travers d'un outil accessible, lisible et facile d'utilisation par tous.

Cette délibération concerne les actions prises en charge par Elycoop.

Descriptions et caractéristiques

L'atelier doit apporter sur un format de 2 à 3 heures un contenu technique, des outils et de la méthode mais aussi un temps d'échange. Le nombre de participants peut varier selon les propositions des partenaires.

Au travers d'un outil de mutualisation porté par LVE PRO, les acteurs pourront avoir le panorama des ateliers mis en place, le territoire et le nombre de places ouvertes L_VE mais pourront également inscrire les entreprises intéressées.

L'organisation interne de chaque partenaire

Chaque partenaire nommera un interlocuteur privilégié qui sera indiqué sur l'outil informatique. Ce référent aura en charge de :

- suivre l'action en interne (suivi des ateliers) et participer aux comités,
- mettre à jour les données de sa structure sur l'outil,

La coordination du projet

La coordination du projet est envisagée au travers d'un groupe de pilotage qui se réunira (3 à 4 fois par an). Dans son ensemble, l'objectif principal de la coordination est de :

- faire un point sur les places mises à disposition et le fonctionnement des réservations,
- faire un point régulier sur les ateliers réalisés et débattre des thèmes à envisager et des retours des créateurs afin de lancer des axes de réflexions sur de nouveaux thèmes.

La présentation des ateliers spécifiques proposés par Elycoop

Elycoop ouvre les ateliers suivant sur la communication : recherche de ses premiers clients, proposer et vendre son devis et les outils de communication. La société coopérative développe plusieurs ateliers : téléphone et commercial, réussir son mailing, activer ses réseaux et répartition des différentes tâches de l'entrepreneur. Chaque atelier est prévu quatre fois par an dans les locaux de Bron. C'est au total 140 places qui sont mutualisées.

Modalités de soutien de la Communauté urbaine

Afin de mettre en place et d'expérimenter la mutualisation d'un nombre important d'ateliers, par plusieurs structures et à l'échelle de l'agglomération dans le cadre du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat, il est proposé une première participation financière de la Communauté urbaine à la société coopérative ouvrière de production Elycoop d'un montant de 4 000 € pour l'année 2010 (action nouvelle, pas de financement en 2009). Un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 2 000 € pourra être sollicité auprès de la région Rhône-Alpes dans le cadre du contrat d'agglomération - appel à projet post-crédation.

Budget prévisionnel 2010 (en €)

Dépenses		Recettes	
charges de personnel	3 640	Communauté urbaine	4 000
honoraires	560	autre	1 376
location de salle-logistique	448		
autres charges	728		
Total	5 376	Total	5 376

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1 - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € au profit de la société coopérative ouvrière de production Elycoop pour son programme de mutualisation d'ateliers à destination des entrepreneurs en 2010,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la société coopérative ouvrière de production Elycoop définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal - exercices 2010 et 2011 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n°0757 - selon l'échéancier suivant :

- 3 200 € en 2010,
- 800 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 octobre 2010.